

REGLEMENT DES INTERCLUBS D'HIVER

SAISON 2025-2026

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales et prévaut sur ces derniers.

Conditions d'admission

Ouvert aux clubs de La Prée La Rochelle, Oléron, Rochefort, Royan, Cognac, Saintes, La Rochelle Sud, Trousse Chemise et à leurs joueurs majeurs licenciés, membres de leur association et abonnés du golf.

Pour la saison 2025/2026, le club de la VALLADE sera associé au club D'OLERON

Formule

- **Les clubs constituent 2 poules**
- **Dans chaque poule, les clubs se rencontrent sur 6 tours en Match-Play avec coups rendus de la moitié de la différence des index.**
- **Finale Inter-poule**

Une finale inter-poule opposera les clubs de même classement dans les 2 poules pour déterminer le classement définitif de la saison.

Le calcul des coups rendus

Il sera automatiquement généré via RMS suivant les index (factorisés à 50%) des joueurs

Les joueurs ou les équipes en greensome seront dotés d'une carte de score indiquant

- Leur trou de départ
- Leur nombre de coups rendus trou par trou

Les adversaires devront, pour chaque trou, tenir compte des coups rendus de chacun des joueurs pour savoir qui a remporté le trou.

Départ en shot-gun aux repères de départs jaunes et rouges. Le club recevant positionne ses départs librement suivant les conditions de parcours.

Composition des équipes :

- **17 joueurs par club dont 5 dames**
 - **9 Simples Messieurs**
 - **2 Simples Dames**
 - **3 greensomes mixtes**

Les parties se jouent dans l'ordre des index.

Les index supérieurs sont ramenés à 36.

Classements

- Match gagné = 1 point,
- Match égalisé = 0.5 point
- Pas de play-off

Le classement général est établi par cumul des points tout au long des 6 tours.

Les poules saison 2025/2026 et le calendrier

Chaque club rencontre 2 fois ses adversaires.

A l'issue des rencontres : le club qui comptabilise le plus grand nombre de point est déclaré vainqueur de sa poule.

En cas d'égalité : départage sur le plus de matchs gagnés entre les deux clubs, puis sur le plus de matchs gagnés.

Un classement est établi pour chacune des 2 poules.

- **Poule A : LA PREE, COGNAC, TROUSSE CHEMISE, LA ROCHELLE SUD**

Calendrier de la poule A

Jeudi 13/11 à la Prée : La Prée/Cognac - Trousse Chemise/La Rochelle sud

Mardi 25/11 à Cognac : Cognac/ Trousse Chemise – La Prée/la Rochelle sud

Jeudi 11/12 à La rochelle sud : La Prée/Trousse Chemise – Cognac/ La Rochelle sud

Mercredi 14/01 à Trousse Chemise : La Rochelle sud/ Cognac

Et jeudi 15/01 : Trousse Chemise / La Prée

Jeudi 29/01 à La Rochelle sud : La Prée/Cognac - Trousse Chemise/La Rochelle sud

Jeudi 12/02 à la Prée : La Prée/la Rochelle sud – Trousse Chemise/ Cognac

Jeudi 26/02 Date en réserve en cas de report d'un tour

Jeudi 05/03 Finale inter-poule

- **Poule B : ROCHEFORT, ROYAN, OLERON, SAINTES**

Calendrier de la poule B

Jeudi 13/11 à Rochefort : Rochefort/Royan - Saintes/Oléron

Jeudi 27/11 à Oléron : Oléron/Royan - Rochefort/ Saintes

Jeudi 11/12 à Royan : Royan/ Saintes - Oléron/Rochefort

Jeudi 15/01 à Saintes : Rochefort/Royan - Oléron/Saintes

Jeudi 29/01 à Oléron : Royan/Saintes - Rochefort/Oléron

Jeudi 12/02 à Royan : Oléron/ Royan – Saintes/Rochefort

Jeudi 26/02 Date en réserve en cas de report d'un tour

Jeudi 05/03 Finale inter-poule

Organisation

- En fonction de leur capacité d'accueil, de leurs équipements, de leurs contraintes ou des conditions de parcours (météo par exemple), chaque club peut librement décider du parcours joué lors des rencontres (exemples : grand parcours + Pitch & putt / départs et green d'hiver / parcours avec quelques trous fermés). Une rencontre pourra être reportée si les conditions de jeu ne sont pas réunies.
- **Les départs en shot-gun** sont organisés par le club qui reçoit.

- **Objectif : respect d'un temps de jeu de 4h30.** Des commissaires de parcours demanderont aux parties en retard de passer 1 trou dès qu'un retard supérieur à 1 trou sera constaté. Le trou non joué sera partagé.
- Une restauration est prévue après la compétition (obligatoire sauf justification)
- Chaque club enverra la composition de son équipe (classée par ordre d'index avec décimales) au club qui reçoit **48 heures avant la rencontre. Les joueurs ne déjeunant pas (exception) seront mentionnés**
- **Si une modification de joueur intervient après publication des départs, le joueur remplaçant occupera la place du joueur remplacé sans modification des autres départs.**
- Pas de reconnaissance gratuite du parcours.
- Le gestionnaire reste maître de son terrain et seul il peut interdire les chariots et décider que son terrain est impraticable.
- Les voiturettes sont interdites. (Sauf exceptions certificat médical si les conditions le permettent)

Droit d'inscription et Green-fees

Green-fee joueur : **15 € à l'extérieur, à régler dans le club qui reçoit.**

Conditions d'hiver :

On peut placer la balle dans une longueur de club sur la zone générale tondue ras.

Comité de l'épreuve :

Les 8 gestionnaires et les 8 présidents des clubs engagés.